

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSIT  DE TOURS

S ance du 2 juillet 2018

D LIB RATION n 2018-45

Le conseil d'administration s'est r uni le 02 juillet 2018 en s ance pl ni re, sur convocation du Pr sident de l'universit , adress e le vendredi 22 juin 2018.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 14 mai 2018.

.....

Expos  de la d cision :

Sans objet.

Proposition de d cision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 14 mai 2018.

Apr s en avoir d lib r , le conseil d'administration approuve la pr sente d cision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant � la d�lib�ration :	33
Abstentions :	0
Votes exprim�s :	33
Pour :	33
Contre :	0

Pi ce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 14 mai 2018

Fait   Tours, le 04 juillet 2018
Le Pr sident,


Philippe Vendrix

Mis en ligne

Class e au registre des d lib rations du conseil d'administration, consultable au secr tariat de la direction des affaires juridiques

D lib ration publi e sur le site internet de l'universit  le :

10 JUL. 2018

Transmise au recteur le :

10 JUL. 2018

Direction des Affaires Juridiques

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 14 mai 2018**

Membres présents

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; Mme Claude OPHELE; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ;
Mme Chantal BARIN-LE GUELLEC ; Mme Christelle DUTILLEUL ; M. Jean FABBRI ; M. Benjamin LAVERGNE ; M. Clovis TAUBER
M. Pascal MEICHEL ; Mme Émily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Emmanuel THIBAUT ; M. Benoit WOLF ;
M. Cédric ARDOUIN; M. Killian DEVENEY ; M. Quentin HENNION-IMBAULT, Mme Annabelle TANGA; Mme Louise TERRIER ; M. Pierre-Antoine TORQUET ;
M. Jean Patrick GILLE ; Mme Carole FAISANDIER.

Ont donné procuration

M. Emmanuel NERON à M. Philippe ROINGEARD
M. Philippe PRÉVOST à Mme Catherine BELZUNG
M. David FIALA à M. Clovis TAUBER
Mme Mathilde GRALEPOIS à Mme Claude OPHELE
M. Kilian RASCHEL à Mme Catherine BELZUNG
Mme Dominique VAILLANT à M. Benoit WOLF
Mme Catherine BEAUMONT à M. Philippe ROINGEARD
Mme Catherine de COLBERT à M. Clovis TAUBER
M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne MANSON ; Vice-présidente du conseil d'administration, chargée des moyens ;
M. Daniel ALQUIER ; Vice-président chargé des partenariats et de l'innovation ; M. Marc DESMET ; Vice-président des relations internationales ; M. Pascal RAOULT, Vice-président chargé de la vie étudiante ; M. Philippe ROINGEARD ; vice-président chargé des écoles doctorales et des relations avec la COMUE ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des Affaires Juridiques ; Mme Nicole BODET-CASSEREAU, Agent comptable ; M. Didier SABOURAULT ; Directeur du cabinet du président ; Mme Natalie ALBERT ; directrice de l'UFR Droit, Économie et Sciences sociales ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; M. Patrice DIOT ; Directeur de l'UFR médecine ; M. Patrick LAFFEZ Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines , M. Bruno BOISSAVIT, Directeur du service commun de la documentation ; M. Philippe DAILLOUX ; Directeur des Services financiers ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION DE COMPTES RENDUS

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 5 mars 2018

Le compte rendu du conseil d'administration du 05 mars 2018 est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2018-26.

1.2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 16 avril 2018

La délibération du compte rendu du conseil d'administration du 16 avril 2018 est reportée au prochain conseil d'administration.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1. Informations du Président

- Contrat de site – volet spécifique (contrat d'établissement 2018-2022)

Les échanges avec la DGESIP sur le volet commun du contrat de site ont débuté. Le projet de volet commun, approuvé par le conseil d'administration du 16 avril 2018, fait l'objet de demandes de précisions de la part de la DGESIP.

Tout d'abord, il est demandé à la COMUE d'élaborer une liste prioritaire de projets et d'actions concrètes qui pourraient être menés par la COMUE. Ce point ne posera pas de difficulté dans la mesure où des actions précises ont déjà été identifiées (des fiches actions sont en cours de rédaction).

Ensuite, la DGESIP demande à la COMUE de se positionner sur sa structuration. L'université de Tours et le CHRU de Tours portent le projet d'une association sans chef de file. La question de la structuration se pose dans un contexte d'attente de l'adoption du projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance dans laquelle une disposition autorisera le Gouvernement à légiférer par ordonnance afin de mettre en place un dispositif d'expérimentation pour la gouvernance des établissements (« nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement des établissements et de leur groupement »). Par ailleurs, l'université de Tours va réaliser, au profit de la COMUE, une cartographie de la recherche et de la pédagogie de la COMUE.

Une nouvelle version du contrat de site sera présentée dans les instances en juin/juillet 2018.

Pour Jean Fabbri, au nom des élus "Ensemble à Tours", ces péripéties autour du contrat confirment ses analyses exposées régulièrement en CA sur la non pertinence du modèle ComUE pour l'université de Tours dans le périmètre retenu. Au lieu d'une structuration favorisant la "gouvernance", un réseau sans contrainte serait bien plus adapté aux missions de formation et de recherche qui peuvent se développer dans la Région.

- Parcousup

A cette date, 30 000 vœux ont été exprimés dans l'application Parcousup pour des formations de l'université de Tours. Ce chiffre est stable par rapport aux années antérieures.

Par ailleurs, eu égard à la hausse des effectifs et afin d'accompagner la mise en place de la loi ORE, des crédits supplémentaires devraient être attribués à l'université :

- 90 000 € pour les directeurs d'études et l'accompagnement pédagogique des « oui si » ;
- 35 000 € pour la reconnaissance de l'investissement des personnels dans l'étude des dossiers ;
- 160 000 € pour les 8 postes d'enseignants-chercheurs contractuels (psychologie et droit) ;
- 124 000 € d'heures complémentaires.

L'université est en attente de la notification officielle.

3. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

Approbation des propositions de la CFVU du 26 avril 2018

3.1. Approbation des maquettes d'enseignement de licence professionnelle, de licence et de master

Dans le cadre du processus de l'accréditation de l'offre de formation, le conseil d'administration doit approuver les maquettes des formations de la nouvelle offre de l'établissement. Le dossier d'accréditation de l'université sera examiné par le CNESER du 16 mai 2018.

Au nom des élus EaT, Jean Fabbri souligne que le dispositif d'élaboration des maquettes est resté opaque en particulier sur deux points. Le terme "soutenabilité " qui était le leitmotiv de la lettre de cadrage n'a jamais été discuté, ni précisé, ni chiffré, par exemple par une demande explicite de nouveaux emplois nécessaires auprès de la tutelle ministérielle.

Par ailleurs, les discussions -certes nécessaires- entre les services centraux et les collègues ont manqué de clarté sur les volumes horaires globaux, la part respective des différentes modalités CM/TD/TP dans des formations comparables. Il illustre son propos par le Master FLE, qui dans les documents présentés ce jour apparaît comme non accréditable dans son ensemble alors qu'il s'agit d'une formation reconnue au niveau national et international. Dans ce contexte, tout en soulignant l'énorme travail réalisé par les collègues et les personnels administratifs, il appelle à rejeter l'ensemble des maquettes qui, si elles tentent de faire « au mieux », sont trop marquées des contraintes du sous-financement de l'enseignement supérieur.

Le conseil d'administration approuve les maquettes d'enseignement des licences professionnelles par la délibération n°2018-28 (24 pour – 4 contre - 1 abstention).

Le conseil d'administration approuve les maquettes d'enseignement des licences générales par la délibération n°2018-28 (24 pour – 4 contre - 1 abstention).

Le conseil d'administration approuve les maquettes d'enseignement des masters par la délibération n°2018-28 (24 pour – 4 contre - 1 abstention).

3.2. Approbation des fiches AOF des DES et DESC de médecine

Il s'agit de valider la liste des anciens DES et DESC de médecine pour les étudiants entrés dans le cursus avant les nouvelles accréditations. Pour ces étudiants, les anciens intitulés restent applicables, ils doivent donc être formellement validés.

Le conseil d'administration approuve les fiches AOF des DES et DESC de médecine par la délibération n°2018-29 (25 pour - 4 abstentions).

3.3. Approbation des autres propositions de la CFVU du 26 avril 2018

Outre les maquettes de l'offre de formation 2018-2022, la CFVU du 26 janvier 2018 propose le renouvellement du DU Petit appareillage orthopédique à l'officine et de la convention

avec l'université de Rennes 1 relative à la mutualisation de l'examen d'admission commun aux écoles d'orthoptie.

Le conseil d'administration approuve le DU Petit appareillage orthopédique à l'officine et la convention avec l'université de Rennes 1 par la délibération n°2018-30 (unanimité).

4. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 2 juillet 2018

**Le Président,
Philippe Vendrix**

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)